



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 12 SEP. 2023

**LE MINISTRE**

N/Réf : CE 846070  
V/Réf : CV/AG-2023-06-87

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 13 juin 2023, vous avez appelé mon attention sur la situation des refuges animaliers, dans un contexte d'augmentation des abandons animaliers par des particuliers.

Sensible à votre démarche, je tiens à vous assurer de toute l'attention que j'y ai portée.

La diminution des abandons est un objectif prioritaire de la politique ministérielle de lutte contre la maltraitance animale. À cet égard, un plan de lutte contre l'abandon des animaux de compagnie a été lancé en décembre 2020 à la suite duquel de nombreuses actions ont été mises en place.

À cet égard, l'adoption de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, a permis le durcissement des peines pour abandons ou tout acte de maltraitance animale. Depuis, trois décrets d'application ont été publiés.

Parmi ces trois textes, le décret n° 2022-1012 du 18 juillet 2022, relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale, définit les modalités de publication des offres de cession en ligne, ainsi que les modalités du contrôle qui intervient depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, lorsqu'il s'agit de carnivores domestiques. Par ailleurs, il précise les modalités de mise en œuvre des certificats d'engagement et de connaissance qui doivent être demandés à tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

.../...

Monsieur Joël GIRAUD  
Ancien Ministre  
Député des Hautes-Alpes  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 49 55

En complément, des messages obligatoires de sensibilisation à faire figurer dans les annonces seront définis par arrêté. Cette mesure a pour objectifs de limiter les trafics de chiens et chats, tout autant que les acquisitions irréfléchies à partir d'une simple annonce sur un site en ligne.

Ces avancées législatives et réglementaires sont importantes et participent d'un plus grand dispositif mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et financé au travers du plan France Relance. Dans ce contexte, 35 millions d'euros (M€) ont été alloués à la lutte contre les abandons, notamment via l'amélioration des conditions d'accueil des animaux et l'appui aux campagnes de stérilisation. Ainsi, plus de 500 projets ont été accompagnés et subventionnés sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, 30 M€ ont été directement attribués aux associations de protection animale prenant en charge les animaux abandonnés, afin qu'elles agrandissent ou rénovent leur refuge, ou alors qu'elles conduisent, en partenariat avec les mairies, des campagnes de stérilisation des chats et chiens errants.

Par ailleurs, pour optimiser l'action des associations de protection animale, des aides ont été attribuées aux associations nationales auxquelles le MASA a confié la mission d'assurer la formation et la sensibilisation des associations locales.

De plus, afin de compléter ces efforts, un million d'euros supplémentaire a été prévu en soutien aux refuges et associations de protection animale dans le cadre de la loi de finances 2023.

En l'absence de données fiables sur les abandons et en raison de la méconnaissance des circonstances pouvant conduire à l'abandon d'un animal, il a été instauré en 2021 le premier Observatoire de la protection des carnivores domestiques (OCAD). Il réunit, au sein de son comité de pilotage, l'ensemble des acteurs de l'animal de compagnie, associatifs comme professionnels, scientifiques et représentants de l'État et des collectivités. L'OCAD, qui a pour mission d'émettre des recommandations en matière de politique publique, a déjà engagé un premier chantier de recueil et d'analyse des informations utiles à l'analyse et l'objectivation de l'abandon.

Enfin, la période estivale étant marquée par une forte hausse des abandons d'animaux de compagnie, le MASA a lancé cet été, pour la troisième année consécutive, une campagne de sensibilisation pour prévenir l'abandon.

Dans ce contexte, soyez assuré de mon engagement en faveur de la lutte contre la maltraitance animale et en faveur de l'amélioration de leurs conditions de vie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.



Marc FESNEAU